

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 février 2011

CP 11/02-22

L'an deux mil onze, le 21 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Gonzalez et Roger.

ABBAYE DE BELLEPERCHE

Les travaux de restauration et d'aménagement de l'abbaye de Belleperche se poursuivent avec la **restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers.**

Ce programme prévisionnel de travaux estimé à **1 685 200 € H.T soit 2 015 500 € TTC** doit se dérouler sur 4 phases :

- 1°) **l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes sud**, intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage, mise en place d'un éclairage) ;
- 2°) **la restauration du grand couloir** (les portes manquantes seront restituées, les graffitis des 19 et 20èmes siècles seront consolidés et protégés, mise en place d'un éclairage) ;
- 3°) **l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes nord** (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, électricité, éclairage) ;
- 4°) **l'aménagement de l'étage de l'aile des jardiniers** (sols, plafonds, électricité, éclairage, portes).

L'Etat a déjà accordé une subvention de **360 000 €** sur la première tranche, dans le cadre du plan de relance et au titre des grands projets de pays, la Région a également accordé une aide de **239 400 €** soit 25% sur les deux premières tranches.

Je vous propose aujourd'hui de rechercher des cofinancements européens au titre du Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (mesure 313) pour cet investissement structurant en matière patrimoniale, culturelle et touristique, qui met durablement en valeur le corridor garonnais.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et m'autoriser à demander une participation du FEADER auprès de l'Etat, autorité de gestion déléguée.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à demander une participation du FEADER auprès de l'Etat, autorité de gestion déléguée afin de poursuivre les travaux de restauration intérieure du 1er étage de l'hôtellerie et l'aile des jardiniers dont le montant estimé à 1 685 200 € HT doit se dérouler en 4 phases :
 - l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes sud, intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage, mise en place d'un éclairage) ;
 - la restauration du grand couloir (les portes manquantes seront restituées, les graffitis des 19 et 20èmes siècles seront consolidés et protégés, mise en place d'un éclairage) ;
 - l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes nord (enduits, plafonds, sol, cheminées, menuiseries, électricité, éclairage) ;
 - l'aménagement de l'étage de l'aile des jardiniers (sols, plafonds, électricité, éclairage, portes).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,